

**Service Economie Agricole**

Aurillac, le 16 août 2022

**22, rue du 139ème R.I. - BP 10414  
15004 AURILLAC CEDEX**

**04.63.27.66.00**

**Dossier n° : AE 22.0272**

**Demandeur : GAEC CHAMBRE**

**Date d'enregistrement de la demande : 24/06/2022**

**Date limite de candidature : 23/09/2022**

- Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 23/10/2022.

- Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

Commune de localisation	Surface demandée (ha)	Propriétaire des biens	Parcelles cadastrales
ANGLARDS-DE-SALERS	26,07	GFA les Grangeous	Section YV 3 aj,ak,bj,bk,bl, Section YW 21,24, 81 aj,ak,al, 88, Section YX 15 aj,ak,b, 16 aj,ak, 17 j,k, 21 aj,ak,b,cj,ck,d,ej,ek,

Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.

Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État : <http://www.cantal.gouv.fr/>  
dans les rubriques Politiques publiques/Agriculture/Politique foncière